



AUTORISATION D'EMPLOI

N° 2009-023/JPH

(annule et remplace AE n°2003-071/JV)



ROBINETS LAITON CALIBRE 15 - TYPE : E , E1 , EA , E1A

<i>Fournisseur</i>	CHUCHU DECAYEUX
<i>Unité de production</i>	FRANCE WOINCOURT – 80 520
<i>Norme ou spécification</i>	NF EN 331, XP E 29-141, SROB100-NF
<i>Type ou référence du matériel</i>	Robinet laiton calibre 15 . Types : E, E1, EA, E1A

Un échantillon du matériel ci-dessus désigné, réputé conforme au dossier d'identification (D.I.) a subi avec succès les essais d'acceptation de type prévus dans la norme et/ou la spécification citée ci-dessus.

<i>Références du(des) dossier(s) d'essais</i>	- Certificats délivrés par Certigaz dans le cadre du droit d'usage de la marque NF : <ul style="list-style-type: none">o ROB 073-R1 extension E2 du 19 novembre 2008o ROB 073-R2 extension E2 du 19 novembre 2008
<i>Référence du dossier d'identification (D.I.)</i>	- Dossier d'identification Rob 150850 du 23/10/2008
<i>Développement contrôlé</i>	- Pas de développement contrôlé

Les dispositions adoptées par le Constructeur, en vue d'assurer la permanence des caractéristiques et performances de ce matériel pour sa fabrication en série industrielle, ont été évaluées.

<i>Fiche d'évaluation qualité</i>	- Suivi dans le cadre des contrats
-----------------------------------	------------------------------------

En conséquence, la Délégation Réseau autorise l'emploi de ce matériel sur les réseaux de distribution de gaz exploités par GrDF.

Le maintien de l'autorisation d'emploi est subordonné aux conditions décrites dans le document intitulé : "Spécifications pour l'aptitude du fournisseur, l'autorisation d'emploi et le suivi des matériels et outillages utilisés sur les réseaux de distribution de gaz (STLG2), à la permanence des dispositions ci-dessus évoquées et au comportement satisfaisant du matériel en exploitation.

Date : 18 mars 2009 

Gérard MASSARDIER,
Directeur Réseau